

VIDE GRENIERS BRETAGNE DE MARSAN DIMANCHE 07 AVRIL 2019
ORGANISE PAR L'ASS. GYM

Buvette, sandwiches, frites, crêpes et merveilles vous seront proposés sur place

Règlement

Article 1 : Les exposants devront s'installer de 7 h à 9 h. (ouverture au public de 9 h à 18 h).

Article 2 : L'attribution des emplacements dans la limite des places disponibles relève de la seule décision des organisateurs

Article 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 4 : Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.

Article 5 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Article 6 : En cas d'absence d'un exposant ou d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué,

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 29 MARS 2019

Seuls les dossiers accompagnés des trois justificatifs suivants seront pris en considération

- **Le bulletin d'inscription complété (ci-dessous)**
- **Le règlement correspondant au montant de votre réservation (chèque libellé à l'ordre de l'Association Gymnastique et Loisirs de Bretagne de Marsan)**
- **Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité**

MAIRIE
2 place de la Mairie
40280 BRETAGNE DE MARSAN
Téléphone : 05 58 71 00 58

DHEHERABEHERE CHRISTINE
767 route de Mont de Marsan
40280 BRETAGNE DE MARSAN
téléphone : 0681938564

Je soussigné(e) Nom, Prénom :

Adresse complète :

Téléphone et Email

Titulaire de la carte d'identité / passeport n°

Délivré(e) le par

N° immatriculation de mon véhicule :

agissant en tant que particulier professionnel N° RCS/métiers.....

* **Intérieur : nombre de tables (2,00m environ) : 8 € la table**

* **Chapiteau : nombre de tables (2,00 m environ) 6 € la table**

* **Extérieur 2,00 m sans table 3 € les 2,00m**

Total =€

Particuliers	Professionnels
<i>déclare sur l'honneur</i>	<i>déclare sur l'honneur</i>
- ne pas être commerçant(e)	- être soumis au régime de l'Art. L320 du Code de Com.
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce)	- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (Art 321-7 du Code Pénal)
- n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile	
Fait à.....	Fait à.....
Le	Le
Signature	Signature